



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 26/05/2016

Référence
2016_05_12

Objet de la délibération
Validation du dossier de réponse du Pays de Brest au volet territorial du FEAMP en Bretagne

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	26	31

Date de la convocation
18/05/2016

Date d'affichage
18/05/2016

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 26 Mai à 15 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Plabennec sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

**Présents** : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, FORTIN Laurence, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, QUIGUER Tifenn SOUDON Chantal représentée par PHILIPPE Georges suppléant, MM : CALVEZ Christian, FAYRET Thierry représenté par CHALINE Nathalie suppléante, GIBERGUES Bernard, GOURVIL Armel, GUEGANTON Loïc, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, représenté par LE GALL André suppléant, MOAL Gurvan, MOUNIER Gilles, PLUCINSKI Michel, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique à Mme BELLEC Claude, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, MM : CAP Dominique à M. GOURVIL Armel, RAMONE Louis à M. LARS Roger, RIOUAL Bernard à M. CUILLANDRE François

**Excusé(s)** : Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine, SOUDON Chantal, MM : FAYRET Thierry, GOULAOUIC Pascal, KERMAREC Charles, LE GAC Didier, LORCY Armel, MASSON Alain, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, OGOR Pierre, PELLICANO Fortuné, PICHON Ronan

### Assistaient en outre à la réunion :

Invité(s) : Mmes DUMAS Catherine, GUEGUEN Marine, MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin, BUREL Erwan, AUBRY Fabien

**A été nommé(e) secrétaire** : LECLERC Patrick

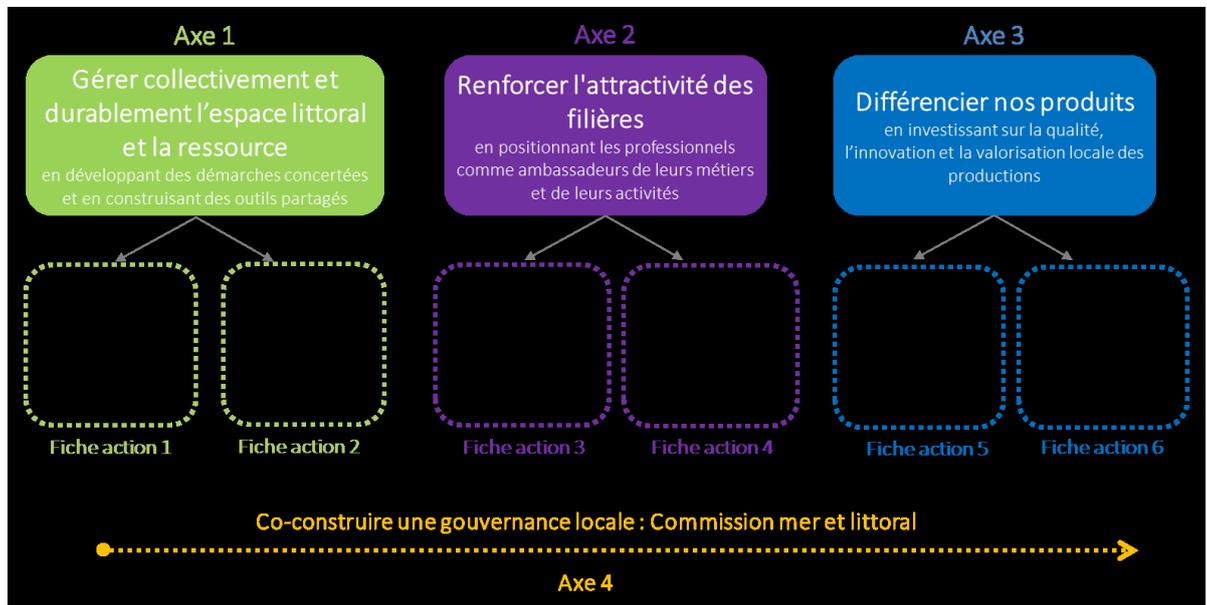
### Objet de la délibération :

Validation du dossier de réponse du Pays de Brest au volet territorial du FEAMP en Bretagne

La Région Bretagne, autorité de gestion des fonds européens, a lancé le 26 novembre 2015 un appel à candidatures auprès des 8 territoires maritimes bretons candidats pour le volet territorial (DLAL-Développement Local mené par Les Acteurs Locaux) du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) sur la période 2014-2020. Au total, 8,5 millions d'euros seront répartis entre les 8 territoires pour soutenir les actions au plus près du terrain en faveur de la pêche et de l'aquaculture, et

favoriser une gouvernance maritime pilotée par les acteurs locaux.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a engagé une large concertation pour rédiger sa candidature avec une diversité d'acteurs publics et privés, à travers l'organisation de quatre comités techniques, deux comités de pilotage, trois ateliers de travail et une vingtaine de rencontres avec les professionnels. Cette démarche participative a permis de co-construire la stratégie suivante :



La plus-value recherchée par notre stratégie s'inscrit dans les ambitions du dispositif DLAL FEAMP :

- La transversalité des projets ;
- L'innovation ;
- L'articulation avec le programme LEADER ;
- La coopération avec d'autres territoires.

Le pilotage et la mise en œuvre du programme DLAL s'appuiera sur :

- L'ingénierie du Pôle métropolitain du Pays de Brest : 1,2 ETP dédié (0,7 pour l'animation et 0,5 pour la gestion) ;
  - La commission mer et littoral qui pré-sélectionnera les projets avant sélection définitive en Comité unique de programmation. Cette commission sera composée de 8 membres publics et 11 acteurs privés représentatifs des filières pêche et aquaculture ;
  - Des actions de communication, afin de détecter les porteurs de projets, et d'évaluation, pour ajuster la stratégie si besoin.
- 
- **Le Pays de Brest sollicite 2 195 000 euros de fonds européens pour mettre en œuvre sa stratégie DLAL FEAMP et positionner les activités et les professionnels de la pêche et de l'aquaculture au cœur du projet de développement maritime du territoire.**

Il est proposé au Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest de valider le dossier de réponse du Pays de Brest au volet territorial du FEAMP en Bretagne pour la période 2014-2020.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical valident le dossier de réponse du Pays de Brest au volet territorial du FEAMP en Bretagne pour la période 2014-2020.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 26 mai 2016



François Cuillandre